

Licence Professionnelle – Bac + 3 (en alternance)

INTERVENTION SOCIALE
Coordination de projet d'animation
et de développement social et socioculturel
Département Carrières Sociales – IUT de Rennes

Coordinateurs pédagogiques :

Stéphanie CONSTANS, Maître de conférences – IUT de Rennes

Gilles DRONIOU, Enseignant contractuel – IUT de Rennes

Coordinateur pédagogique Parcours spécifique :

Bernard BAILLY, PAST – IUT de Rennes & Responsable régional – Fédération des centres sociaux de Bretagne

Service Formation Continue et Alternance :

Anne HUCHET, Chargée de mission

Céline LOPEZ, Assistante de formation

Contact : 02 23 23 31 44

Précisions concernant la recherche par les candidats de la structure d'accueil

Dans le cadre de cette Licence Professionnelle, il est attendu que les candidats à l'entrée dans la formation aient trouvé une structure d'accueil **avant de déposer leur dossier et de se présenter à l'entretien** et qu'ils aient déjà eu un échange avancé avec les personnes de cette structure pour définir un projet en alternance.

Dans cette perspective, il est demandé de joindre au dossier de candidature un courrier de la structure visé et signé par le directeur de la structure de stage pressentie indiquant :

- le cadre juridique dans lequel s'effectuera l'alternance ainsi que les modalités de rémunération et de prise en charge des frais de la formation, tout particulièrement, la gratification qui sera accordée pour les personnes en stage (étudiant en poursuite d'étude ou demandeur d'emploi) ;
- un descriptif du poste qui sera occupé (fiche de poste) ;
- un descriptif du projet d'animation/de développement socioculturel qui sera conduit par le candidat dans le cadre de sa mission de coordination ;
- le nom et les qualifications du référent professionnel qui l'accompagnera en situation de stage.

Les structures d'accueil de l'alternance peuvent être très diverses **mais toujours en lien avec l'animation socioculturelle**.

Lors de sa formation, le candidat doit obligatoirement occuper une place de coordinateur de projet et bénéficier d'une expérience professionnelle qui lui permettra de développer et d'acquérir des compétences en matière de management partenarial.

Rappel : Le stagiaire aura à conduire un projet de coordination (niveau II de la nomenclature professionnelle) et non un simple projet d'animation.

La conduite de ce projet doit permettre de vérifier le positionnement professionnel adéquat aux attendus de la formation. Le projet pourra être à l'initiative du candidat ou de la structure d'accueil. Dans tous les cas, l'attention sera portée sur l'analyse de sa conduite et non seulement sur sa réalisation.

Quant au référent professionnel, il doit occuper une fonction qui soit au moins égale à celle du stagiaire, c'est-à-dire au moins une fonction de coordinateur au sein de la structure d'accueil, lorsque c'est possible. À défaut, le référent professionnel peut être extérieur à la structure, à condition cependant de bien connaître le champ professionnel visé par la formation.

